

## FUITES DE DONNÉES : FAUT-IL S'INQUIÉTER ?

**Les Français commencent à devenir familiers des fuites de données qui deviennent récurrentes ces dernières années. Quels sont les risques et comment se protéger ?**

Une fuite de données personnelles est l'accès non autorisé d'informations personnelles détenues par un tiers (sites Internet, entreprises, administrations...), l'origine de la fuite peut être accidentelle ou malveillante.



Le plus souvent, ce sont les noms, prénoms, numéros de téléphone, adresses électroniques ou adresses postales qui sont récupérés par des personnes non autorisées. Ces données peuvent servir à alimenter des bases de contacts illicites pour du démarchage téléphonique, l'envoi de spams ou le plus souvent des tentatives d'hameçonnage (phishing). Dans ce cas, le risque reste limité bien que cela puisse être pénible.

Début septembre, SFR (et sa marque RED) a annoncé une fuite de données touchant des dizaines de milliers de clients avec en particulier l'IBAN, l'identifiant du compte bancaire des abonnés. Un IBAN seul ne pose pas de danger particulier. Quand il est associé aux autres données, le danger est multiplié, facilitant une tentative d'usurpation d'identité pour soutirer de l'argent.

Le danger maximal provient de la fuite d'un mot de passe ou d'un numéro de carte bancaire. Il est donc important de ne pas utiliser un même mot de passe sur différents services et de changer ses mots de passe régulièrement.

Au moindre doute, n'hésitez pas à utiliser l'outil de diagnostic proposé par la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr, qui vient en aide aux victimes.

## Au sommaire dans les Feuilles de Chou de ce mois

### CONSOMMATION

QU'EST-CE QUE L'ÉLECTRICITÉ VERTE ?.....	2
DE NOUVELLES FICHES SUR LE SITE DE LA DGCCRF.....	3
LE NUMÉRIQUE POUR AIDER LE CONSOMMATEUR DANS SES CHOIX ALIMENTAIRES .....	3

### ENVIRONNEMENT

RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : TOUJOURS NÉCESSAIRE .....	4
LES COPRODUITS DE LA MER, UN ENJEU ANTIGASPI .....	5

### TRANSPORT

UN NOUVEAU SITE WEB SUR LE PRIX DU CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE.....	5
DE NOUVELLES AIDES À LA CONDUITE OBLIGATOIRES .....	6
CHÈQUES-VACANCES : LA SNCF NE PRENDRA PLUS LES TITRES PAPIER DÈS JANVIER 2025.....	7

### SÉCURITÉ

83% DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE PLUS DE 15 ANS PRÉSENTENT UNE ANOMALIE .....	8
---	---

### QU'EST-CE QUE L'ÉLECTRICITÉ VERTE ?

**La plupart des fournisseurs d'électricité proposent des offres dites « vertes ». Qu'est-ce que cela signifie ? Comment faire le bon choix ? Est-ce économique ? Découvrez le label VertVolt lancé par l'ADEME.**

L'électricité verte est produite à partir de sources renouvelables, l'énergie solaire, éolienne, hydraulique ou géothermique. L'énergie nucléaire est « décarbonée », mais pas « verte ». Les deux types d'électricité sont produites sans émettre directement de CO<sub>2</sub>, seule leur origine diffère.

L'électricité n'est pas stockable ni traçable. Toutes les productions vertes et non vertes sont mélangées dans le réseau. **Lorsqu'on parle d'électricité verte, on se réfère à la production et non à la distribution.** Souscrire à une offre verte contribue au soutien de la filière.

#### **VertVolt, un label pour choisir son électricité verte**

Créé par l'ADEME en 2021, VertVolt est un label qui référence les offres d'électricité vertes. 12 offres sont aujourd'hui labellisées, incluant les plus gros fournisseurs.

À l'origine énergétique de la production de l'électricité, le label garantit aussi son origine géographique. VertVolt soutient le déploiement d'installations de production d'énergies renouvelables en France.



VertVolt propose 2 niveaux de labellisation : « choix engagé » et « choix très engagé ». Les fournisseurs ont l'obligation de mettre en place des politiques d'aide à la maîtrise de la consommation énergétique, pour encourager la sobriété (opération de communication, tableaux de bord de la consommation...). Pour le niveau « choix très engagé », d'autres critères entrent en jeu. Les producteurs doivent avoir une gouvernance partagée (donc plus solidaire), être gérés par des associations ou des coopératives de citoyens, ou fonctionner sans aides publiques – ce qui les rend plus robustes. Dans un souci de transparence, les offres qui utilisent de l'électricité nucléaire sont mentionnées.

Le comité décisionnel du label est composé d'acteurs institutionnels (Commission de Régulation de l'Énergie, Médiateur de l'énergie, ADEME), de représentants des associations de consommateurs, de représentants des fournisseurs et de membres de l'écosystème de l'électricité verte.

En résumé, le label « VertVolt » simplifie le choix des consommateurs et leur apporte davantage de transparence sur les offres garantissant une électricité produite à partir d'énergies renouvelables.

**Pour en savoir plus :** 📄 <https://infos.ademe.fr/energies/2024/le-vrai-du-faux-de-lelectricite-verte>

## DE NOUVELLES FICHES SUR LE SITE DE LA DGCCRF

Toujours très complètes, parfois un peu techniques, ces fiches sont accessibles à tous les consommateurs.



### Équipements électriques et électroniques

- [Indice de réparabilité de vos produits d'équipements électriques et électroniques](#)
- [Indice de durabilité de vos produits d'équipements électriques et électroniques](#)
- [Trottinettes électriques : les conseils pour un achat et une utilisation en toute sécurité](#)
- [Bicyclette et vélo à assistance électrique : conseils pour un achat en toute sécurité](#)

### Santé

- [FAQ - Encadrement des soins esthétiques et de la coiffure](#)
- [Bien choisir sa protection solaire](#)

### Placements financiers

- [Attention aux investissements de trading en ligne](#)
- [Marketing de réseau \(mlm\) : méfiez-vous des promesses d'enrichissement facile !](#)

## LE NUMÉRIQUE POUR AIDER LE CONSOMMATEUR DANS SES CHOIX ALIMENTAIRES

### Un nouveau Tapuscrit sur le site de l'Adéic-LR

Les sites et les applications numériques sont plus en plus nombreux et de plus en plus utilisés par les consommateurs pour faire leurs achats. Les chercheurs auxquels l'Adéic-LR s'est associée ont enquêté sur la manière dont sont conçus ces nouveaux outils. Comment leurs concepteurs définissent-ils la qualité des produits ? Comment ils viennent à la rencontre du sentiment de « bien consommer » chez leurs usagers.

**Voir le tapuscrit :** <https://www.adeic-lr.fr/tapuscrit-le-numerique-pour-aider-le-consommateur-dans-ses-achats-alimentaires/>



Action pilotée par les Ministères de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT), de la Santé et de la Prévention (MSP) et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, dans le cadre de l'APR « Pour et sur l'engagement des parties prenantes dans les filières et les territoires pour appuyer et valoriser la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires », grâce aux crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto II+.

### RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : TOUJOURS NÉCESSAIRE

La France s'est engagée dans le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les objectifs sont connus : réduire ce gaspillage de moitié en 2025 dans la distribution et la restauration collective et en 2030 pour les particuliers. On est loin du compte et des efforts restent indispensables. **Éclairages.**

En septembre 2023, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) a publié une étude selon laquelle 16% des Français « déclarent ne pas avoir toujours à manger ».

Deux ans auparavant, en 2021, Eurostat, l'agence chargée par la Commission européenne d'établir des statistiques au niveau européen, faisait état de 1,7 million



de tonnes de déchets comestibles jetés par foyer en France. Des éléments d'une situation aberrante qui perdure...

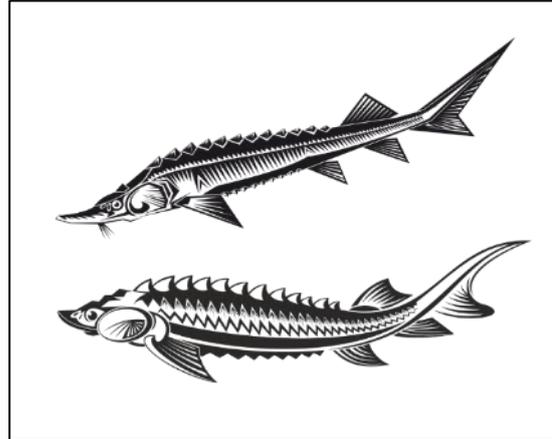
Le gaspillage alimentaire est un non-sens social, écologique et économique. L'enjeu de sa réduction est plus que jamais nécessaire dans un contexte mondial de précarité où des êtres humains ne mangent pas suffisamment ou meurent de faim, un contexte de réchauffement climatique et un contexte de conflits et guerres en divers points de la planète.

La lutte contre ce gaspillage nécessite l'engagement collectif à grande échelle de très nombreux pays et en leur sein de l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Mais cette lutte a besoin aussi de l'action de chacun(e). On peut y contribuer en adoptant des pratiques simples et, de plus, efficaces pour économiser.

Des pratiques telles que – liste non exhaustive - faire l'inventaire des stocks, planifier les menus de la semaine, préparer une liste des produits avant de partir en course, acheter en quantité modérée (attention au piège des promotions non consommées ensuite) ou (et) en vrac, préparer des portions de nourriture adaptées, suivre des cours de cuisine, conserver les aliments à la bonne température.

## LES COPRODUITS DE LA MER, UN ENJEU ANTIGASPI

On appelle « coproduit de la mer » les parties des poissons et crustacés qui ne sont pas destinées à la vente principale. Ce sont souvent des parties non comestibles comme les arêtes, les têtes, les nageoires ou encore la peau. Les « filières bleues » en France génèrent plus de 210 000 tonnes de coproduits par an. Comment valoriser un maximum de ces coproduits ?



L'ADEME cite en exemple la société Caviar de Neuvic qui parvient à valoriser 95% de l'esturgeon et à transformer les 5% de viscères restant en compost pour l'agriculture. La chair de l'esturgeon est utilisée pour l'alimentation. La tête, les nageoires et la queue parfument la soupe de poissons. Le collagène produit par la peau est employé en cosmétique. La vessie natatoire sert à fabriquer des colles utilisées en lutherie.

**Pour en apprendre plus :** <https://infos.ademe.fr/agriculture-alimentation/2024/plongee-dans-lunivers-dun-caviar-plus-vertueux/>

**Tout savoir sur la bioéconomie bleue :**

[https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/67722/document/SYN\\_MER\\_BIOECONOMIE.pdf](https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/67722/document/SYN_MER_BIOECONOMIE.pdf)

**Et les recettes pour cuisiner l'esturgeon :** [https://www.atelierpoisson.fr/type\\_poisson/esturgeon/](https://www.atelierpoisson.fr/type_poisson/esturgeon/)

## Transport

## UN NOUVEAU SITE WEB SUR LE PRIX DU CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

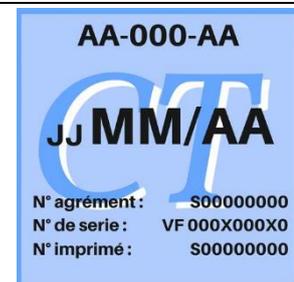
Il s'agit d'un site gouvernemental qui répertorie 5655 centres.

On peut les retrouver sur une carte interactive, par commune ou département, type de véhicule ou d'énergie.

On trouve les coordonnées de chaque centre avec son catalogue de prix. Un outil très pratique pour comparer les prix.

**Pour en apprendre plus :**

<https://prix.conso.gouv.fr/contrôle-technique>



## DE NOUVELLES AIDES À LA CONDUITE OBLIGATOIRES

La Commission européenne impose aux constructeurs automobiles d'intégrer de nouvelles aides à la conduite sur l'ensemble des véhicules neufs vendus en Europe depuis le 7 juillet 2024. Si le principe de base consiste à améliorer la sécurité à bord des véhicules, le ressenti des conducteurs n'est pas toujours en accord avec cet objectif.



Nommée sobrement *Global Safety Regulation 2* ou GSR2, cette nouvelle norme impose 18 équipements de série, c'est-à-dire non optionnel, un certain nombre d'aides à la conduite et autres technologies à bord des voitures, des camions et bus. Les principales à retenir pour l'automobile sont :

- Reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse ;
- Freinage automatique d'urgence (AEBS) avec détection des piétons et cyclistes ;
- Avertissement d'attention en cas de somnolence du conducteur ;
- Alerte avancée de distraction du conducteur ;
- Aide au maintien dans la voie ;
- Alerte de changement de voie ;
- Détection de marche arrière avec caméra ou capteurs ;
- Aide au parking arrière ;
- Signal d'arrêt d'urgence ;
- Système de surveillance de la pression des pneumatiques ;
- Enregistreurs de données d'événements (« boîte noire »).

De nombreux modèles haut de gamme n'ont pas attendu pour intégrer l'ensemble des éléments devenus obligatoires. Ces fonctionnalités étaient déjà nécessaires pour briller dans les crash-tests de l'Euro NCAP. Le plus gros changement est que ces équipements doivent être de série sur les modèles en entrée de gamme. Le surcoût est estimé de 300€ à 1000€ par véhicule.

Cette nouvelle norme a amené les constructeurs à arrêter certains modèles plus tôt que prévus comme les Renault Zoé, Renault Twingo, Nissan Leaf ou VW e-UP. D'autres modèles comme la Dacia Spring ont été remaniés de manière anticipée, par rapport au cycle de vie normal du modèle.

Côté conducteur, il faut un certain temps pour s'habituer à ces nouvelles aides à la conduite, notamment les bips d'alerte qui peuvent être désagréables aux oreilles. Il est possible de désactiver une partie de ces nouvelles aides à la conduite mais le soulagement ne sera alors que de courte durée, car la réglementation oblige les constructeurs à réactiver ces différentes aides à chaque redémarrage de l'automobile.

Il est donc important de vérifier avant d'acheter un véhicule si ces aides ne sont pas trop intrusives, pas trop désagréables à l'oreille et paramétrables. Certains constructeurs permettent de modifier facilement le son des alertes et d'en régler le volume.

## CHÈQUES-VACANCES : LA SNCF NE PRENDRA PLUS LES TITRES PAPIER DÈS JANVIER 2025

À partir du 1er janvier 2025, les voyageurs habitués à payer leurs billets de train SNCF avec des chèques-vacances en format papier devront s'adapter à une nouvelle méthode.

En effet, la SNCF a annoncé qu'elle n'acceptera plus ces titres papier. Seuls les chèques-vacances dématérialisés via l'application ANCV Connect seront désormais valides pour régler les trajets ferroviaires. Jusqu'au 31 décembre 2024, il sera encore possible d'utiliser les titres papier, mais dès le début de l'année suivante, l'unique option sera le format digital.



Bien entendu, les chèques-vacances papier restent toujours valables pour régler d'autres services. Ces titres sont acceptés par plus de 124.200 enseignes partenaires dans les domaines du tourisme et des loisirs en France. Ils peuvent être utilisés pour des hébergements, des voyages, des activités de loisirs, ou encore des repas au restaurant.

### Comment passer au format dématérialisé ?

Les chèques-vacances papier peuvent être convertis en format digital via l'application ANCV Connect, disponible sur smartphones Apple et Android (versions minimum iOS 12 ou Android 6). Une adresse e-mail est également nécessaire pour effectuer cette conversion.

Attention : cette opération a un coût. Un montant forfaitaire de 10 € sera prélevé pour chaque transaction effectuée, quel que soit le montant converti (à partir de 30 euros). Ce montant sert à payer les frais de traitement et sera déduit directement de la somme échangée. Vous trouverez toutes les instructions dans le guide publié sur le site de l'ANCV.



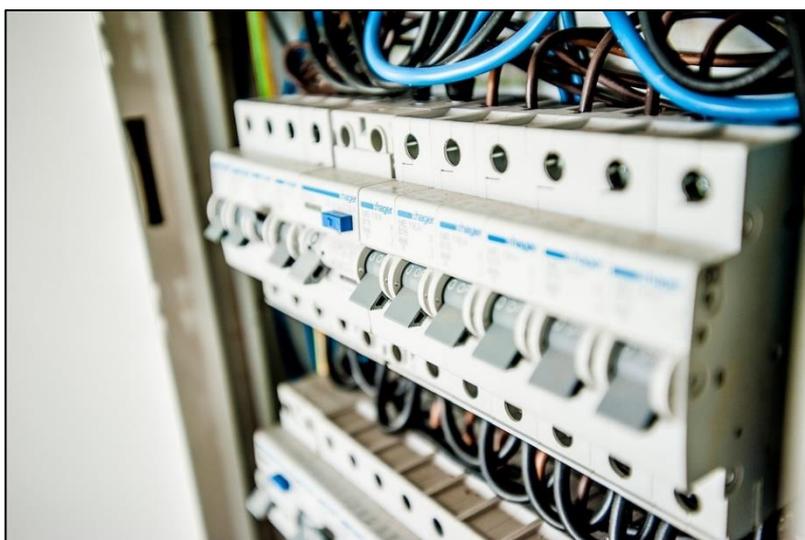
## Sécurité

### 83% DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE PLUS DE 15 ANS PRÉSENTENT UNE ANOMALIE

D'après le baromètre de l'Observatoire National de la Sécurité Électrique (ONSE), les trois quarts des installations électriques de plus de 15 ans en France, présentent au moins une anomalie. Cela concernerait potentiellement 25 millions de logements en France

Ces anomalies sont le plus souvent des prises de terre défectueuses, des branchements dangereux sur une multiprise ou une rallonge, ou encore une prise dans la salle de bains beaucoup trop proche de la baignoire.

Conséquences, d'après les chiffres de l'ONSE, 3.000 français en moyenne sont victimes chaque année d'une électrisation. Ils sont également 30 à 40 à mourir d'une électrocution.



Point positif, le nombre de décès annuel par électrocution a été divisé par deux depuis l'an 2000, grâce à l'évolution des normes de sécurité qui s'appliquent à la construction ou à la rénovation des logements. C'est aussi un effet indirect du déploiement du Linky, du développement des pompes à chaleur ou des panneaux photovoltaïques qui ont obligé de nombreux propriétaires à remettre leur installation (au moins le tableau électrique) en conformité.

Une installation électrique défectueuse, c'est aussi un risque d'incendie. D'après l'ONSE, 20 à 35% des feux d'habitation sont d'origine électrique. Il suffit, rappelons-le, d'une étincelle.

---

#### Ont contribué à la rédaction du N°131 des Feuilles de Chou :

Jean-Louis Biot, Frédéric Chardon, Dominique Lassarre, Christophe Prud'homme, Corinne Rabier, Julie Redler, Carla Tropia, Roseline Vivès.



#### Les Feuilles de Chou de l'Adéic Languedoc-Roussillon

Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur du Languedoc-Roussillon

4, rue Jean Bouin 30000 NÎMES - 07.82.76.30.48 - [publications@adeic-lr.fr](mailto:publications@adeic-lr.fr)

Directeur de la publication : Christophe Prud'homme

Rédacteur en Chef : Frédéric Chardon

Crédits photos : Adéic, Pixabay, Wikimedia, flickr, Pexels, PxHere

